

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD231 Compléments d'économie et de fiscalité			
Code	ECAD2B12AD231	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	54 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Bénilde BOULERT (benilde.boulert@helha.be) Laëtitia SMAGAS (laetitia.smagas@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le développement de la dimension pédagogique. Plusieurs aspects théoriques, liés à l'économie et à la fiscalité, y seront envisagés afin de favoriser l'acquisition et la maîtrise du langage économique et fiscal en familiarisant l'étudiant avec la terminologie. Cette unité d'enseignement s'inscrit aussi dans la préparation des étudiant(e)s à l'utilisation la plus efficace des outils informatiques, dans le développement pédagogique de la formation ainsi que dans la préparation des étudiant(e)s à leur insertion dans le monde professionnel.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise et de son environnement multiculturel
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne**
 - 2.4 Rédiger le courrier, faire des comptes rendus, des rapports internes et externes
 - 2.5 Synthétiser des documents et élaborer des dossiers
 - 2.6 Diffuser de l'information au sein de l'équipe
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.3 Rechercher, sélectionner, vérifier, comparer, synthétiser, hiérarchiser les informations
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission**
 - 5.1 Gérer l'agenda, les plannings et le suivi des différents projets, dossiers et actions
 - 5.2 Gérer et suivre les activités courantes et les événements en ce compris la logistique
 - 5.3 Coordonner et animer une équipe
 - 5.4 Gérer les priorités et son stress

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, il est attendu de l'étudiant(e) qu'il soit capable :

o

définir, analyser, comprendre et expliquer l'impôt des sociétés, l'impôt des personnes morales et les impôts indirects,

- analyser, structurer, schématiser les interactions entre les agents économiques au niveau macroéconomique.
- de piloter un projet quelconque,
- d'assurer le suivi de ce projet,
- d'établir un rapport d'activité,
- d'utiliser les outils proposés par un logiciel "tableur" afin de manipuler les données liées à un problème de gestion,
- définir les principes d'encodage dans un logiciel comptable versus les écritures comptables manuscrites,
- utiliser les fonctions de base du logiciel,
- encoder des factures de vente et d'achat de type simple.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECAD2B12AD231A Compléments d'économie et de fiscalité	36 h / 2 C
ECAD2B12AD231B Logiciel comptable	18 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECAD2B12AD231A Compléments d'économie et de fiscalité	20
ECAD2B12AD231B Logiciel comptable	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Compléments d'économie et de fiscalité			
Code	3_ECAD2B12AD231A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Bénilde BOULERT (benilde.boulert@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le développement de la dimension pédagogique. Plusieurs aspects théoriques, liés à l'économie et à la fiscalité, y seront envisagés afin de favoriser l'acquisition et la maîtrise du langage économique et fiscal en familiarisant l'étudiant avec la terminologie.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'UE, l'étudiant sera capable de :

- définir, analyser, comprendre et expliquer l'impôt des sociétés, l'impôt des personnes morales et les impôts indirects,
- analyser, structurer, schématiser les interactions entre les agents économiques au niveau macroéconomique.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours est divisé en 2 parties : l'une pour la fiscalité (Impôt des sociétés, Impôts des personnes morales et les impôts indirects), l'autre concerne la macroéconomie.

Démarches d'apprentissage

Pour le cours en mode :

1. présentiel : cours magistral illustré d'exemples et d'analyse d'articles, de documents avec synthèse de ceux-ci,
2. distanciel : donné en direct sur Teams selon l'horaire prévu sur hyperplanning et basé sur les supports de cours et documents déposés sur Connected (partage d'écran de l'enseignant avec les étudiants). Cours interactif avec possibilités de poser des questions soit orales soit écrites.

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance de questions-réponses au dernier cours.

Au fur et à mesure de l'évolution du cours, exemples de questions potentielles d'examen.

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Sur la plateforme Connected articles du "Vif l'express" et "Trends Tendances".
Plan du cours et support de cours pour différentes parties.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Quelque soit la session, l'étudiant sera évalué sur base d'un **examen** portant sur la **matière vue au cours du quadrimestre de l'année en cours soit 2020/2021**.

Si le mode **distanciel** a été appliqué alors l'évaluation se fera en **Take Home Examen (THE)**.

Si le mode **présentiel** a été appliqué alors l'évaluation se fera en **examen écrit**.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Logiciel comptable			
Code	3_ECAD2B12AD231B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laëtitia SMAGAS (laetitia.smagas@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage vise à introduire les bases d'utilisation d'un logiciel comptable.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) doit être capable de/d' :

- définir les principes d'encodage dans un logiciel comptable versus les écritures comptables manuscrites
- utiliser les fonctions de base du logiciel
- encoder des factures de vente et d'achat de type simple

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Introduction aux logiciels comptables
- Comparaison des écritures comptables manuscrites avec la logique d'encodage
- Utilisation d'un dossier comptable
- Encodage de diverses factures nationales simples

Démarches d'apprentissage

Au vu du caractère pratique de l'activité et du nombre d'heures allouées, l'activité d'apprentissage sera organisée sous forme de 4 modules de 3h ou 3 de 4h. Des exercices et cas pratiques seront effectués à chaque module. L'étudiant(e) complètera de manière autonome ses notes de cours afin de se constituer son propre manuel d'utilisation.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Exercices
- Cas pratiques
- Révision par des questions orales en début de sessions

Ouvrages de référence

Supports

- Support de cours sur ConnectED
- Prise de note autonome des étudiants

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation consiste pour 50% en une note de présence obligatoire : 18h/18h sauf CM. Aucune autre excuse personnelle ne pourra être évoquée. Des exercices viendront compléter la note sous forme d'évaluations continues.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	100		
Période d'évaluation					Exe	100

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Vu le caractère très pratique du cours, la présence en classe est indispensable. Des dizaines d'encodages et de paramétrages sont effectués par séance. Dès lors, si l'étudiant(e) manque une séance, il se met délibérément en faute et en retard pour la suite. Sauf certificat médical, il devra rattraper seul son retard, pendant les séances de cours. Les étudiants qui ne se présentent pas aux évaluations continues et/ou à l'examen doivent présenter l'examen à la session de septembre; quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou en cas de force majeure apprécié par la Direction.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).